

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN

L'an deux mil treize, le 25 octobre à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical, dûment convoqué le 16 octobre, s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Dinan sous la présidence de Monsieur Raymond ARMANGE.

Nombre de membres titulaires en exercice : 39
Nombre de membres titulaires présents : 22
Nombre de membres représentés (pouvoir) : 9

Membres du Syndicat Mixte du Pays de Dinan.

Etaient excusés :

Mesdames BELLIARD Claudine (pouvoir Mme SALOU) ; AMICE Annick (pouvoir M. BERTRAND) ; TILLON Marie – Reine

Messieurs HAMON Daniel (pouvoir à M. GESRET) ; BERHAULT Gérard ; BURLOT Alain ; REYNES Francis (pouvoir Mme MAUFFRAIS) ; FRANCOIS Henri (pouvoir M. ARMANGE) ; BOLORE Patrick (pouvoir M. COUELLAN) ; COUELLAN Jean Luc ; PETIT Roland (pouvoir Mme TILLON) ; RAFFRAY Michel (pouvoir Mme ROUSSEAU) ; MIRIEL Didier (pouvoir M. JAN) ; LEBRETON Claudy (pouvoir M. MESLAY) ; DAUGAN Michel ; CALISTRI André (pouvoir Mme GUILCHER) ; VASPART Michel.

Etaient présents:

Mesdames HINAULT Martine ; MAUFFRAIS Marie-Annick ; SALOU Marie-Thérèse ; ROUSSEAU Brigitte ; GUILCHER Pascale ;

Messieurs **ARMANGE Raymond** ; MEGRET Jean ; GESRET Michel ; LEBRANCHU Jean Marc ; CHEVALIER Mickaël ; BENOIT René ; DELAROCHEAULION Jean Yves ; DERU Didier ; LECHIEN Didier ; RIAUX Denis ; VILT Gérard ; JAN Alain ; HAVARD Jean Claude ; LEROY Jean-Paul ; BERTRAND Gérard ; MESLAY Philippe ; JOSSELIN Charles

OBJET : Pôle ESS'Prance : approbation de la Charte du pôle ESS.

L'Assemblée Générale constitutive du Pôle ESS du Pays de Dinan s'est tenue le 8 décembre 2011. Le pôle a pris le nom d'ESS'PRance et les statuts ont été adoptés à l'unanimité. Le conseil d'administration a été constitué et comprend 3 collèges. Les administrateurs suivants ont été élus :

Collège 1 : acteurs de l'ESS :

- Steredenn
- Mutualité française 22
- SCIC ENR
- SCIC ECLIS
- SCOP KEJAL
- SCOP à l'abord'âges
- Association 4 Vaulx les mouettes

- Association Atouts Pays de Rance
- Association Conseil de Développement du Pays de Dinan

Collège 2 : membres associés personnes morales :

- ERDF
- **Syndicat Mixte du Pays de Dinan**

Collège 3 : membres associés personnes physiques :

- Samuel Vérité
- Morwena Audic
- Francis Guerzider

Lors du Comité syndical du 2 février 2012, vous avez approuvé l'adhésion du Syndicat mixte au Conseil d'administration de l'association Ess PRance et désigner pour le représenter au sein du Conseil d'administration :

- o Monsieur Raymond ARMANGE comme titulaire
- o Madame Marie-Reine TILLON suppléante.

Le Pays est aujourd'hui sollicité pour signer la Charte du Pôle de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Dinan. Ce document ci-joint présente :

1. les finalités, c'est-à-dire ce qui est visé par les actions du pôle en terme de transformations sociétales
2. les valeurs, c'est-à-dire les principes sur lesquels reposent ces actions

Lors de sa réunion du 29 août dernier, le Bureau a estimé que cette Charte devrait reprendre les termes de la Charte régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et demandé s'il est possible de formuler des demandes d'amendement de ce texte.

Après contact avec le pôle ESS'Prance, il s'avère qu'il n'est pas possible de modifier ce texte actuellement mais que cette Charte pourrait être revue prochainement. En tout état de cause, si le Syndicat mixte de Pays n'est pas signataire, il ne pourra plus être adhérent d'ESS'Prance.

En conséquence et après en avoir délibéré, les membres du Syndicat mixte du Pays de Dinan, à 3 voix « contre » - 6 « abstention » - 22 voix « pour »,

- 1. approuvent la charte du Pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du Pays de Dinan**
- 2. autorisent Monsieur le Président à signer la Charte du pôle ESS'Prance.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour copie conforme
Le Président,
Raymond ARMANGE

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi d'un exemplaire de l'acte
à la Sous-Préfecture de DINAN
le

8. NOV. 2013

Le Président,
Raymond ARMANGE

